

Concours / Examen :CAPITAINE DE SPP.....
Session :2023..... Voie :Extérieure.....
Spécialité :
Epreuve :Note d'analyse.....

Chef de service
SDIS ALPHA

Le 01 Juin 2023

Note d'analyse
à l'attention du
Directeur Départemental

Objet: Amélioration du fonctionnement du SDIS suite
à la crise énergétique.

Référence : - Proposition de loi n°632 - Enregistré à la Présidence
de l'Assemblée Nationale le 15 décembre 2022.

De la sortie de la crise COVID à la guerre en UKRAINE,
le coût des énergies que nous utilisons au quotidien a augmen-
té de manière exponentielle. Cette situation touche aussi
bien les particuliers, les professionnels mais également
les administrations sur l'ensemble du territoire national.

Dans cette optique, il est nécessaire de comprendre
l'effet sur le budget du SDIS qui de ce fait devra conséquemment
s'analyser et d'agir sur la maîtrise des coûts, dans
toutes les activités du SDIS.

Au travers cette note d'analyse, il sera exposé les
impacts de la crise énergétique sur le fonctionnement
du SDIS et en perspective la proposition d'un plan

A.1.B.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

d'actions qui permettra au SDIS d'optimiser sa consommation d'énergie en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

I État des lieux

Dans de nombreux départements, les services départementaux d'incendie et de secours, chargés de recenser et rémunérer les sapeurs-pompiers, peinent à équilibrer leur budget, lorsqu'ils font face à la hausse de leurs dépenses courantes et à la multiplication des interventions.

I.1 Cadre juridique

Suite à cette hausse du coût de l'énergie, l'ampleur des conséquences de la crise énergétique sur les finances des collectivités locales a été mesurée dans un rapport du Sénat publié le 27 juillet 2022.

Dans ce rapport, la délégation aux collectivités territoriales du Sénat a évalué les conséquences de cette crise énergétique.

Néanmoins, en l'état actuel de la situation comme en dispose l'article L 337-7 du Code de l'énergie, seuls les « consommateurs finals domestiques », à savoir les syndicats de copropriétaires d'un immeuble unique à usage d'habitation et les consommateurs finals non domestiques qui emploient moins de six personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes p.le total de bilan annuels n'atteignent pas 2 millions d'euros,

2.1.3..

peuvent bénéficier des tarifs réglementés de vente énergétique.
De ce fait, les SDIS ne bénéficient pas de ce bouclier tarifaire.

De ces motifs exposés, que découle la proposition de la loi n° 632 enregistrée à la Présidence de l'Assemblée Nationale le 15 décembre 2022.

L'objet de cette proposition, d'apporter une réponse à cette situation grave en permettant aux SDIS d'accéder à ces avantages tarifaires.

Composé de deux articles, le premier en ouvre l'accès à tout SDIS qui en fait la demande.

Le second est un gage.

I₂ La réglementation

Fournisseur historique en France, la société Electricité de France (EDF), du fait de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie engagée en 1996 avec l'adoption, par les pays de l'Union Européenne, d'une première directive concernant le marché de l'électricité a dû s'adapter.

De même, la première directive engageant celle du marché du gaz qui intervient en 1998 pousse EDF à mieux s'organiser.

En effet, le processus de déréglementation impose la séparation juridique de certaines activités, la production, le transport et la distribution intégrés au sein d'une même entreprise publique, de façon à les rendre indépendantes.

De ce fait, EDF a créé plusieurs filiales afin de répondre aux directives européennes et aux besoins nationaux tels Réseau de Transport d'Electricité (RTE) Electricité Réseau Distribution de France (ERDF devenu Enedis), Gaz de France (GDF), Gaz Réseau Distribution de France (GRDF) mais également à fusionner avec le groupe SUEZ si l'état devient minoritaire

En France, plusieurs lois ont transposées les directives européennes par étapes en droit national et les marchés de l'électricité et du gaz se sont ouverts à la concurrence graduellement, par catégorie de consommateurs puis pour l'ensemble des clients.

L'incroyable complexité du fonctionnement du marché de l'électricité et du gaz depuis son ouverture à la concurrence malgré les directives européennes, puis le Code de l'Énergie mis en place durant des années commencent à atteindre ses limites.

En utilisant une parole brève, il ne faut pas oublier que l'énergie coûtera plus chère demain qu'aujourd'hui.

II Proposition

Bien que la visibilité et l'analyse sur l'évolution à venir des prix soit limitée, le gouvernement au travers de son ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires propose des solutions.

II.1 Les solutions gouvernementales

Présenté le Jeudi 06 OCTOBRE 2022, le plan de sobriété énergétique se base sur le travail de neuf groupes thématiques, dont un sur les collectivités territoriales.

Des perspectives à court et moyen terme, pour minimiser les risques de coupure d'électricité l'hiver et de réduire notre dépendance énergétique dans un contexte de réduction des importations de gaz russe.

A long terme, il s'agit d'encadrer cette logique pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le plan propose plusieurs mesures qui peuvent s'appliquer à tout le monde, ainsi que des engagements spécifiques à chacun des usages grâce le travail.

Ces 15 mesures, phares devraient réduire la hausse des factures énergétiques grâce aux actions suivies notam- 4.1.8..

Concours / Examen :CAPITAINE DESPP.....
 Session :2023..... Voie :Extérieure.....
 Spécialité :
 Epreuve :Note d'analyse.....

ment sur le bâtiementaire, les mobilités, les ressources.

Qui dit transition énergétique, dit transition écologique, en effet fin 2022 la Première Ministre Anne Elisabeth BORNE a annoncé la création d'un "Fond de transition écologique" avec une enveloppe de 2 milliards en 2023 afin d'aider les collectivités locales à opérer leur transition verte.

De même une circulaire du 14 décembre 2022 du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires Christophe BECHU, publiée le 18 janvier 2023 précise les modalités d'accès à ce fonds.

Inscrit dans la loi de Finances 2023, il est coordonné par la Direction Générale de l'Aménagement, du logement et de la nature, le fond d'accélération de la transition écologique permettra le déploiement d'actions territoriales définies. Les projets retenus doivent viser et respecter ces trois axes : renforcer la performance environnementale, adapter les territoires au changement climatique et améliorer le cadre de vie.

La gestion des crédits du Fond vert est déconcentrée car confiée aux préfets à qui il appartient de sélectionner les projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Une enveloppe globale est confiée à chaque préfet de département qui en dispose librement.

Pour répondre à ces objectifs, la circulaire précise les actions qui seront particulièrement retenues pour lesquelles les entreprises des secteurs concernés auront tout intérêt à porter leur attention.

II.2 Plan d'action

Du fait, l'enjeu crucial de cette problématique, il sera judicieux de débiter par l'information et la formation de tous les agents territoriaux afin de les sensibiliser et les accompagner au quotidien.

Et par étapes afin de répondre aux objectifs des trois axes de la circulaire agir sur la partie bâtie - mentaire ou l'immobilier, les mobilités et les ressources.

II.2.1 La partie bâtie

En effet, la gestion du patrimoine immobilier du SDIS représente un budget conséquent cependant la rénovation énergétique des bâtiments (casernes, locaux techniques et administratifs y compris les équipements portifs), dont on sait que leur vieillissement est souvent source de grande déperdition énergétique est à prioriser.

En protégeant ou renforçant les constructions pour limiter les risques d'accidents.

En modernisant, l'éclairage avec la domotique l'installation de LED, de régulateurs automatiques de détecteurs de présence.

En utilisant des matériaux de construction recyclés et recyclables.

Penser à la renaturation pour réduire les écarts de températures.

II.2.2 Les mobilités

Il sera important de bien analyser cette partie car la mobilité est au cœur de notre métier selon le domaine d'intervention, il conviendra de sélectionner le véhicule adapté selon la ou les fonctions.

En casernement, il est possible d'utiliser des véhicules hybrides (VSAV, VID, VTU, VSR) ou 100% électrique (VL, FPT) ainsi que pour le personnel administratif et technique (PATS).

Concernant les agents favoriser si possible le covoiturage ou les parkings relais.

Par les trajets professionnels non urgents, limiter la vitesse ce qui permettrait un gain de 20%.

Inciter au télétravail pour réduire la consommation de carburant.

II.2.3 Les ressources

La préservation des ressources et leur valorisation ont également leur place.

Dans les utilisations quotidiennes ces ressources méconnues elles tendent à disparaître, il existe des solutions tels que les pompes à chaleur, la géothermie les éoliennes pour la production d'électricité.

La valorisation des bio déchets pour la production de biogaz.

La récupération et recyclage des eaux pluviales ou de manoeuvre.

Le tri sélectif pour les matériaux recyclables

L'ensemble des travaux et des dépenses de ce plan d'action sera étalé sur un plan pluriannuel de travaux et d'équipements d'environ cinq ans

en fonction des priorités.

En ~~finalité~~, il est primordial au vu du contexte national actuel en matière d'énergie d'analyser les besoins et les difficultés afin d'optimiser voire de réduire ~~se~~ consommation d'énergie tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Conscient de la situation, et ~~saviesse~~ de répondre aux directives internationales sur la transition énergétique le gouvernement au travers de ses différents ministères s'efforcent de proposer des solutions d'atténuer cette problématique mondiale.

Si les solutions existent, leur mise en place peuvent être longues par manque de moyen humain voire matériel. Le plus important sera donc d'observer l'efficacité de ces solutions car plusieurs avis divergent entre les scientifiques et les écologistes.

Concours / Examen : Capitaine de SPP

Session : 2023

Voie : Externe

Spécialité :

Epreuve : Note d'analyse

Le 1^{er} juin 2023

SDIS Alpha

Groupeement des moyens opérationnels

Affaire suivie par le Capitaine X, chef du service Y

Note à l'attention de Monsieur le directeur départemental

Objet : Impact de la crise énergétique et plan d'actions du SDIS Alpha

Références : Vos instructions verbales

De 1 à 4 millions d'euros, tel est le surcoût pour chaque département face à la hausse de leurs dépenses courantes ces dernières années avec, au premier rang, la crise de l'énergie. Depuis l'été 2021 et la très forte demande de ressources énergétiques due au redémarrage simultané des économies mondiales après la crise du Covid-19, à laquelle s'est ajouté le conflit ukrainien en mars 2022, les prix du gaz et de l'électricité se sont envolés, tout comme ceux du pétrole. Favorisée par les règles de fonctionnement des marchés énergétiques, désormais totalement ouverts à la concurrence, cette tension sur les prix de l'énergie a un impact mondial, jusqu'au plus près des territoires. Collectivités territoriales comme services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) n'échappent pas à ces difficultés et connaissent des situations financières peu soutenables face à tant de dépenses non anticipées. Dès lors, il s'avère impératif de s'adapter

..1./..

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

à ce nouveau contexte qui devrait s'inscrire dans la durée.

Ainsi, quelles orientations la gouvernance des SDIS Alpha pourrait-elle prendre afin de contrer l'impact de la crise énergétique sur le fonctionnement de l'établissement ?

La présente note tâche d'apporter des éléments de réponse à cette problématique en précisant tout d'abord les impacts de cette crise pour les SDIS mais aussi plus globalement à l'échelle nationale, ainsi que les premières solutions apportées par l'État. Dans une seconde partie, il sera question des mesures techniques, organisationnelles et humaines qui pourraient composer le plan d'actions du SDIS Alpha dans une démarche générale de développement durable.

I - les impacts de la crise énergétique et les premières mesures prises en France

La crise énergétique touche tous les domaines sans réelles limitations géographiques et a d'ores-et-déjà nécessité l'intervention de l'État.

I.1 - Une crise multisectorielle à l'échelle mondiale

Contrairement aux années 1970, la hausse des prix de l'énergie touche aujourd'hui, outre le pétrole, le gaz et l'électricité. En effet, au regard des tensions géopolitiques actuelles, l'approvisionnement en gaz et en électricité revêt un enjeu stratégique majeur. Le prix du gaz sur le marché européen (fortement dépendant de la Russie) a été multiplié par dix début mars 2022, l'ouverture totale de ces marchés à la concurrence au début des années 2000 ne laissant pas de grande marge de manœuvre aux États sur la régulation des prix. En France, ce sont respectivement 659 000 et 5,2 millions de sites professionnels qui sont connectés aux réseaux de gaz naturel et d'électricité, représentant 60 à 75 % de la consommation annuelle. En ce qui concerne le gaz, les nouvelles vagues d'approvisionnement contractées par l'Union Européenne visent à augmenter la part d'importation de gaz liquéfié qui est plus coûteux et

ne laisse donc pas présager de hausse drastique des coûts à court terme. Pour ce qui est de l'électricité, bien qu'EDF produise plus d'énergie que la quantité nécessaire en France, le droit d'accès régulé à l'électricité nucléaire (marché européen) lui impose de mettre environ un quart de sa production nucléaire à la disposition de ses concurrents jusqu'en 2025. Ceci couplé à la suppression progressive des tarifs réglementés de vente d'électricité, ne permet pas d'envisager une forte réduction des prix à l'avenir.

La grande complexité de fonctionnement de ces marchés produit donc des effets déviables à l'échelle locale.

I.2 - Un impact sans précédent sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics

À l'échelon territorial, les communes, les départements et les régions voient leurs finances localement impactées, à l'instar des SDIS qui ne sont pas épargnés. En Haute-Vienne par exemple, le financement des SDIS a coûté 1,6 millions d'euros de plus en un peu moins de deux ans. La hausse des coûts de l'énergie s'ajoute à l'inflation sur tous les autres produits, à l'augmentation de la rémunération des sapeurs-pompiers professionnels due à la revalorisation de la prime de feu (de 10 à 25%) et à celle du point d'indice des fonctionnaires de même (+3,5%), ainsi qu'à la revalorisation annuelle des indemnités des sapeurs-pompiers volontaires et à celle de la prestation de fidélisation. Autant de charges qui, mises bout à bout, sont difficilement soutenables. D'ailleurs, la mission flash lancée par l'assemblée des départements de France l'été dernier suite aux feux de forêt en Gironde, a plaidé pour une refonte des financements des SDIS. Cela passe par une intervention directe de l'État mais aussi par l'ajustement de certains leviers, comme celui des recettes issues de la taxation des conventions d'assurance, que les départements reversent en partie aux SDIS. En 2018, seuls 15% de cette taxe ont été reversés aux SDIS alors que les différentes études démontrent que cette proportion est trop peu corrélée à la « valeur du saigné ». Enfin, face à la forte hausse des facteurs énergétiques certaines collectivités n'ont pas eu d'autre choix que de fermer certains équipements comme les piscines, de reporter certains investissements, voire d'augmenter les impôts locaux.

Ainsi, face aux difficultés actuelles, les SDIS sont contraints de revoir leurs priorités notamment en matière d'investissement, mais doivent pour autant assurer la continuité du service public de la manière la plus qualitative possible.

I.3 - L'implication de l'État

Afin de soutenir les finances locales, l'État a créé l'été dernier un fonds d'accélération de la transition écologique, dit « fond vert », à destination des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Les SDIS peuvent donc prétendre à cette enveloppe de 2 milliards d'euros qui concerne uniquement les projets visant à renforcer la performance environnementale, à adapter les territoires aux changements climatiques, ou à améliorer le cadre de vie. L'État s'est également engagé financièrement à travers les pactes capacitaires, bien que cette démarche soit initialement antérieure à la crise énergétique. Il a toutefois abondé ce dispositif par une enveloppe de 150 M€ suite au feu de l'été dernier afin d'aider les SDIS à renforcer leur capacité d'achat/renouvellement de matériels surtout dans le contexte économique actuel. La suppression des malus écologique pour ces véhicules s'inscrit aussi dans une juste réduction des coûts. Par ailleurs, si un bouclier tarifaire a été mis en place depuis 2022 pour aider les collectivités territoriales à faire face à la flambée des prix de l'électricité, celui-ci ne s'applique pas aux SDIS. C'est pourquoi une proposition de loi du 15 décembre 2022, portée par une trentaine de députés, vise à intégrer les SDIS qui le souhaitent à ce dispositif. Enfin, le gouvernement a présenté le 6 octobre 2022 un plan de sobriété énergétique proposant une série de mesures à destination des acteurs publics et privés afin de réduire la consommation énergétique de 10% en deux ans, tout en s'inscrivant plus largement dans l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

L'implication de l'État, bien que nécessaire, a donc ses limites et nécessite ensuite une implication des échelons territoriaux.

Face aux enjeux énergétiques des prochaines années, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre dès aujourd'hui un plan d'action à l'échelle des SDIS Alpha afin de limiter ses coûts de fonctionnement à court, moyen et long terme.

Concours / Examen : Capitaine de SPP
Session : 2023 Voie : Extérieure
Spécialité :
Epreuve : Note d'analyse

II - les leviers pour optimiser la consommation d'énergie dans une démarche globale de développement durable

Le développement durable est un principe selon lequel les générations présentes doivent pouvoir satisfaire leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs selon trois piliers que sont l'environnement, l'économie et le social. C'est dans cette démarche transversale que s'inscrivent les mesures présentées ci-après.

II.1 - les dispositions techniques

Afin de limiter ces coûts, le SDIS Alpha peut s'inscrire dans une démarche de transition énergétique en débutant par la rénovation des bâtiments énergivores, en ayant par exemple recours au programme « CEE Actes 2 » conduit par l'État et doté d'une enveloppe de 140 M€. La limitation des températures de chauffage en hiver et de climatisation en été peuvent également être source d'économie sans être trop importante pour les agents du moment que cette régulation est menée de manière pragmatique. La mise en place de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments peut être un moyen efficace de piloter cette gestion, tout en y intégrant par exemple la régulation de l'éclairage extérieur des locaux. Sur ce point, une transition vers des éclairages à détection de présence semblerait judicieuse, en ayant également la possibilité de recourir à des éclairages intégrant un rechargement par énergie solaire le jour. Plus largement, la mise en place de panneaux solaires pour la production d'eau chaude et/ou de panneaux photovoltaïque pour assurer une production locale d'électricité (si la région s'y prête en

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

terme d'ensablement) peut être intéressante. Enfin, plusieurs départements ont entamé une transition vers les véhicules électriques afin de se détacher des ressources pétrolières. Certains ambitionnent même la création de centres de secours «100% électrique», cette énergie ne pouvant toutefois pas convenir à tous les secteurs pour des raisons d'autonomie notamment.

Outre ces dispositions techniques, des dispositions organisationnelles, parfois plus simples à mettre et moins onéreuses, existent.

II.2 - les mesures organisationnelles

Dans le domaine bâtiminaire, le regroupement des lieux de travail et de vie dans les mêmes zones peuvent permettre de limiter les surfaces/volumes à chauffer ou climatiser. En ce sens, la fermeture systématique des remises «intégrées» aux bâtiments de vie est un geste simple permettant de limiter les pertes thermiques et donc les coûts. Dans les domaines des transports, il peut être question de favoriser les déplacements en train plutôt qu'en voiture ou en avion sur les distances qui le permettent afin de limiter l'usure des véhicules et la consommation de carburant, notamment lors de déplacement non opérationnels. Pour ces derniers, certains SDIS envisage toutefois d'établir des conventions avec les transporteurs ferroviaires afin de permettre le transit par rail des engins et personnels composant les colonnes de renforts. Outre l'aspect économique, ce mode de transit permet de préserver le potentiel physique et mental des agents. Certains SDIS mettent également en œuvre des applications de covoiturage dédiées à leurs agents ce qui permet de promouvoir ce mode de déplacement tout en réduisant indirectement le bilan carbone de l'établissement. Enfin, dans le même esprit, le recours (correctement dosé) au télétravail ou à la visioconférence peut permettre de limiter les coûts énergétiques liés aux transports. Enfin, la limitation de la vitesse des véhicules de service sur autoroute (à 110 km/h par exemple) pour les missions non urgentes paraît intéressante à étudier.

Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures repose sur l'adhésion des agents qui doivent nécessairement être associés tout au long du processus.

II.3 - L'implication des personnels

Pour la bonne mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles décrites supra, il convient que les agents soient sensibilisés, informés voire formés. Cela passe par la promotion de la sobriété énergétique mais aussi des formations à la conduite éco-responsable des véhicules par exemple. De plus, impliquer les agents dans chacun des services et centres de secours afin de dégager des solutions simples à mettre en œuvre au quotidien peut permettre de faciliter leur adhésion à cette démarche. L'explication des enjeux globaux pour l'établissement et des conséquences sur son fonctionnement peut permettre aux agents de comprendre la raison des changements qui seront mis en œuvre. En effet, toute personne ne fait quelque chose correctement que lorsqu'elle comprend la finalité de son action.

Si elle repose en grande partie sur les agents, la bonne mise en œuvre de ces mesures nécessite avant tout un réel engagement de la hiérarchie.

Les leviers techniques, humains et organisationnels exposés ici doivent, pour être efficaces, être étudiés de manière complémentaire et non pas unilatéralement.

Conclusion

Les enjeux financiers sont en tête des défis qu'auront à relever les SDIS dans les années avenir. L'impact actuel de la crise énergétique a permis de prendre conscience des sources d'économie que pourrait permettre une transition énergétique globale et réfléchie. Toutefois, celle-ci nécessite un engagement plein et entier de la gouvernance des SDIS assorti d'une réelle volonté politique au regard de la tâche que cela représente. En revanche, il semble nécessaire de réaliser une analyse des risques qu'engendrent par ailleurs de tels changements, afin de faire les choix en toute connaissance de cause...

